

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 02 MARS 2023

Le 02 Mars 2023, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MEDOC, légalement convoqué le 24 Février 2023, s'est assemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPPELLAN Adjoint, MUSETTI, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, SEGUIN, CROMER, DALCIN, GOFFREDI, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, CADRET, BOYER, QUILLET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme BASQUE Conseillère M^{ale} qui a donné procuration à Mme GARRIGOU Adjointe
Mme ROHEL Conseillère M^{ale} qui a donné procuration à M. LE BREDONCHEL Conseiller M^{al}
M. ALCOUFFE Conseiller M^{al} qui a donné procuration à Mme BOYER Conseillère M^{ale}

ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames et Messieurs BOUDEAU, SANS, MICHELON et SETTIER Conseillers Municipaux

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARRIGOU Adjointe est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : J. Claude LAPARLIERE

285 - OBJET : Affectation du résultat 2022 – EAU

Le compte administratif 2022 du budget annexe de l'eau fait apparaître :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté 2021 :	405 597,73
Excédent de fonctionnement de l'exercice :	93 820,60
Excédent cumulé	499 418,33
Déficit d'investissement antérieur reporté 2021 :	-3 278,65
Déficit d'investissement de l'exercice :	-98 730,35
Déficit cumulé	- 102 009,00
Restes à réaliser, dépenses :	-131 150,50
Restes à réaliser, Recettes	0,00
Total restes à réaliser	-131 150,50
soit un besoin de financement de	233 159,50 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**

- ☞ De reporter la somme de **102 009,00 €**, à l'article D 001 déficit antérieur reporté, section d'investissement dépenses,
- ☞ D'affecter la somme de **233 159,50 €** à l'article 1068 excédent de fonctionnement capitalisé recettes d'investissement,
- ☞ D'affecter la somme de **266 258,83 €** à l'article R 002, excédent de fonctionnement reporté, recettes de fonctionnement.

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception
033-213302409-20230302-285-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 03/03/2023



Pour copie conforme
Le Maire

Bernard GUIRAUD